



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 22 décembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et à Monsieur le Ministre des Finances au sujet des « faux cadres » aux secteurs bancaire et financier.

Les syndicats représentatifs des secteurs bancaire et financier mettent en question la pratique des « faux cadres ». Dès lors dans certains établissements, près du tiers des salariés travaillerait sous le statut de cadre qui les exclurait des bénéfices de la convention collective de travail (CCT) s'appliquant au secteur bancaire et à d'autres volets du secteur financier. En pratique, cela signifierait que le treizième mois et la prime de juin seraient remplacés par un titre, une voiture de fonction et des heures supplémentaires non payées.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et à Monsieur le Ministre des Finances :

- Est-ce que Messieurs les Ministres ont connaissance de cas dans lesquels le statut de cadre a été appliqué afin de contourner les dispositions et notamment les bénéfices de la convention collective ?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer la véracité des affirmations des syndicats concernant la pratique des « faux cadres » et son envergure ?
- Messieurs les Ministres disposent-ils des statistiques concernant l'usage des « cadres » dans les établissements du secteur bancaire et du secteur financier ?
- Quel serait un taux de cadres dans les établissements bancaires et financiers comparable à celui de nos pays voisins ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 22 décembre 2016

Objet : Question parlementaire n° 2645 du 22.12.2016 de Monsieur le Député Marc Spautz

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés